

CA du 08 janvier 2009 : budget

Le point d'orgue de ce CA de "rentrée" était bien évidemment le budget. Je me limiterai principalement à ce thème. Jean-Yves Puyo et Jean-Claude Liquet s'étant déjà exprimés je donnerai mon point de vue qui est complémentaire au leur. En effet si le budget nous est parvenu au tout début des vacances, celui relatif au calcul de la DGF ne l'a été que la veille et l'avant-veille pour le bureau. Le président s'en est excusé, lui-même n'en ayant pu prendre connaissance que peu avant. Bref je me suis pour ma part attaché à essayer d'analyser cette DGF, ce que de toute évidence peu de membres du conseil avaient fait (et pour cause), certainement aussi plus enclins à "surveiller" les ressources de leur composante / au globales, ce que je comprend dans un sens. Par honnêteté j'avoue tempérer dans ce compte rendu mon intervention au CA sur la PEDR. Comme l'a fait remarquer Mr Gout il y a en effet un problème de lecture sur la compensation ou non de la PEDR que j'ai interprété initialement comme la présidente de Montpellier 3, laquelle a hurlé aux charges nouvelles non compensées (cf mails dans uppa-forum).

1. Motion

Tout d'abord je reviendrai sur le vote de la motion "CPU". JC Liquet avait déposé 2 motions, l'une relative au statut des EC, l'autre à la masterisation. La lettre ouverte de la CPU reprenait ces 2 sujets mais intégrait aussi une protestation contre le manque de moyens, les suppressions d'emplois, et l'accord avec le Vatican qui porte non seulement sur les diplômes canoniques, "*ce qui peut se concevoir mais mériterait discussion, mais aussi sur les formations profanes, ce qui est proprement inacceptable*". Il me paraissait tactiquement intéressant d'appuyer ce coup de gueule de la CPU à condition que le 1er paragraphe (référence à la LRU et autres) soit évacué. Un compromis de formulation a été rapidement trouvé et la CGT s'est donc associée à l'initiative du président. Vote unanime moins 1 abstention (Lemouland).

2. Budget

Maintenant le budget. Comme à son habitude la CGT avait préparé par écrit (modif en rouge)

Je remercie tout d'abord Mr Gout d'avoir accédé à notre demande de présentation / explication préalable du budget, et Mrs Carrassus, Blanquie et Escourrou pour y avoir satisfait, sans langue de bois. Cette séance me fut fort instructive et j'en suis sorti avec la satisfaction d'avoir compris, moi le profane de la compta. Toutefois la lecture du document budgétaire a soulevé de nouvelles interrogations dont je vous ferai part après une première analyse de la DGF.

Mon intervention sera donc divisée en 2 temps. Je souhaite que la 1ère partie qui motive pour l'essentiel mon refus du budget, soit jointe au compte rendu du CA officiel. La 2nde est plus destinée au débat interne à l'UPPA et sera jointe dans le compte rendu que j'ai l'habitude de faire à l'attention des personnels.

2-1 La DGF

Le document relatif au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement selon les nouvelles normes dites SYMPA, document qui nous a été communiqué hier, est indispensable à la réflexion car

détaille les clés de la répartition selon une logique implacablement comptable. Ce même document dans sa version propre à chaque université a provoqué l'ire de plusieurs présidents, protestant à juste titre du montant de la DGF qui leur était allouée et de l'écran de fumée que revêtait sa faible augmentation.

Ce premier constat, la colère de présidents, ne laisse pas de me surprendre. En effet, la décentralisation entamée par Raffarin, décentralisation que je qualifierai paradoxalement de centralisation régionale, visait au désengagement progressif de l'Etat par un transfert de charges aux collectivités locales non intégralement compensées en ressources (constat admis quasi unanimement par les élus de tous bords) : il s'agit au bout du compte de dégraisser jusqu'à l'os " le mammoth " pour demain mieux nourrir les appétits marchands de nos libéraux. Le 1er rapport d'étape de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) réforme dont la LRU est un des volets, se félicite d'un " gain de 30 600 équivalents temps plein " dès 2009 et de la réalisation de " 7,7 milliards d'euros d'économie " pour les finances publiques sur la période 2009-2011 (cf RGPP 1er rapport d'étape décembre 2008). Dès lors comment être surpris que les moyens ne suivent pas les annonces ?

2-1-1 Une DGF en baisse :

Voyons maintenant cette DGF : 13 763 576 € soit une progression de 4,5 % par rapport à 2008, représentant 596 075 € de plus consacré au Plan Licence (note du 04-12 de la DGES). Sauf que sauf que, la note explicative du calcul en date du 23-12-08, précise que cette augmentation comprend les crédits plan Licence et ceux destinés à " *accroître votre enveloppe indemnitaire (prime de responsabilité pédagogique) conformément au plan Carrières 2009-2011* " (les BIATOS apprécieront d'en être à priori ainsi exclus). Considérons donc l'augmentation du régime indemnitaire du au PL et au PC : à charges nouvelles nouvelles ressources. Sauf que sauf que, c'est pas vrai, car l'établissement devra maintenant prendre en charge le versement des allocations de recherche contractuelles et les primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour un montant respectif de 894 328 € et 548 275 € inclus dans la dotation (cf note explicative page 1 et détail des crédits 2008 de titre 3 dans même note). Les " actions spécifiques " financées par la DGF à hauteur de 372 281 € ne le seront plus en 2009. Total augmentation : - 1 442 603 € **si la PEDR n'est pas " versée " ultérieurement (problème d'interprétation)**, soit - 10,4% de la DGF 2008. **Et à minima – 894 328 € soit une baisse de 6,5%**. Hors inflation.

La projection 2010-2011 qui met en relief une augmentation substantielle de la DGF est toute aussi faussée par ces nouvelles charges (en espérant qu'il n'y en ait pas d'autres) aux montants inconnus pour les prochaines années.

2-1-2 Le calcul des moyens répartis par le modèle :

Le moyen des calculs :

Un engagement national de 1 468 millions d'euros répartis entre Enseignement (748,88 millions) et Recherche (719,52 millions). La partie Enseignement est divisée à part égale entre Licence et Master. Le montant alloué à la Licence est subdivisé en une part " Activité " pour 94,4% et une part " Performance " pour 5,6% restant. Pour la Recherche c'est une première répartition entre Ecoles doctorales et hors doctorales puis pour chacune entre Sciences Exactes, De la Vie, et Humaines et Sociales. Au total 10 enveloppes différenciées.

Pour la partie Enseignement l'activité est mesurée au nombre d'étudiants présents (majoré par un coefficient " boursiers ") ; la performance est évaluée en licence au nombre de présents à l'examen (traduit par " valeur ajoutée réussite licence " en langage libéral), au niveau master par le nombre de diplômés. Pour la Recherche c'est le nombre de publiants dans chacune des disciplines. Chacune

des 10 enveloppes est répartie proportionnellement au nombre de présents ou selon, de performants.

Commentaires: En Enseignement la part 'Performance' représente 9,7% de l'enveloppe nationale (performance Licence + Master). Au niveau local elle représente 11,7% Donc selon ces critères l'UPPA est performante dans l'Enseignement; un peu moins coté Recherche puisque le pourcentage est de 48,2 au local contre 48,99 au national. Notons que la part 'Performance' est appelée à représenter 20% des crédits Enseignements. Notons aussi que la Recherche étant évaluée au seul regard de la performance celle-ci représente en 2009, 54% du total des crédits de fonctionnement attribués aux universités.

Les critères : je laisse soin à mes collègues Enseignants-Chercheurs le soin de commenter la mesure de la performance chez les EC par le nombre de publiants. Je ferai remarquer que les critères retenus et la subdivision même en activité et performance ne prend aucunement en compte le bâti et son état, ni l'handicap des universités multi-sites. Pas plus que le territoire couvert par l'université. Autant dire que le système de calcul n'est pas équitable même s'il se qualifie comme tel, transparent et lisible certes mais simpliste et contestable dans l'évaluation d'une performance appelée à prendre encore plus de place dans la répartition des moyens. Je noterai pour finir sur cet aspect que, avec ce modèle SYMPA, et hors nouvelles charges, le montant de la DGF serait inférieur de 326 967 euros / 2008 d'où l'excédent d'initialisation équivalent.

2-1-3 Des emplois aussi en baisse :

Au niveau des emplois le calcul est plus simple et fait apparaître le taux d'encadrement pour 100 étudiants par catégorie (EC, autres enseignants, BIATOS) relativement à la moyenne universitaire. C'est simple comme une règle de 3. Quid là aussi des besoins de (des) université(s), de l'handicap du multi-site qui multiplie les nécessités de postes. Si bien que l'UPPA apparaît sur dotée en EC (effet corrélatif de la baisse du nombre des étudiants) et malgré tout encore sous-dotée en personnel BIATOS, plus précisément en ITARF à hauteur de 11 postes (contre au moins le double ou le triple avec les anciens critères San Remo). La logique voudrait qu'on crée ces postes manquants. Celle du gouvernement est d'octroyer une compensation financière (218 750 €) pour, éventuellement, embaucher des contractuels, et de continuer à réduire les effectifs au nom du dégraissage du mammoth : 2 postes en moins en 2009. Et comme la cure d'amaigrissement continuera en 2010 et 2011 le montant des compensations d'emplois diminuera (de 40 000 € en 2010 et 6000 en 2011).

2-1-4 Conclusion sur la répartition des moyens :

Le montant de la DGF et ses modalités de calcul prennent appui sur une enveloppe bien en-deça de celle que nécessite un service public de l'enseignement supérieur désormais jaugé à l'aune de ses performances. Les critères indifférenciés ne tiennent pas compte du bassin économique dans lequel l'université s'inscrit, ni de la richesse de son territoire et par là celle de collectivités territoriales appelées à compenser de plus en plus le désengagement de l'Etat, collectivités qui vont accroître, à leur coeur défendant même, le cycle de la compétition entre universités. L'Etat délaisse son rôle régulateur, garant de l'égalité des citoyens dans l'accès à la connaissance au profit d'une métropolisation régionale du service public et de l'aménagement du territoire. Les personnels sont les premiers à pâtir de la réforme, l'essorage du mammoth étatique passe par les réductions massives de postes de titulaires et l'imposition progressive du CDD comme norme de recrutement du personnel.

PS : je vous invite à consulter le document de la DGF joint agrémenté de quelques commentaires. Il en mérite certainement beaucoup d'autres ...

http://depot.univ-pau.fr/files/7_days/2009112_1231747590QZCQ2F/moyens.pdf

2-2 Budget établissement

Sur le “ Projet de budget par nature et budget de gestion ” la CGT a fait rapidement les remarques suivantes (la plupart ‘approuvées’ par D. Carassus) :

- le hiatus qui peut exister entre un modèle national et une répartition locale s’appuyant sur d’autres critères. L’application de critères locaux peut avoir un effet correctif par rapport à un modèle national impropre, inversement le cumul du même modèle au national puis au local aura un effet amplificateur en bien ou en mal. Mais tout ceci doit être mesuré et discuté. Si l’on estime que le modèle SYMPA n’est pas correct sur l’esprit et/ou le résultat, il faut le contester.
- l’UB 920 : cette UB dote par virement les dépenses à chaque composante. La CGT souhaite que la répartition telle que votée lors des grandes masses y apparaisse. Ok de D. Carassus qui précise qu’il souhaite même les faire apparaître dans les budgets des composantes.
- IUT de Bayonne : pas de détail de ressources propres mais une ligne fourre-tout “ produits annexes ”. D. Carassus : “ budget communiqué ainsi et tardivement par l’IUT ”
- chapitre 64 : lors de la répartition des grandes masses nous avons bien fait apparaître de manière différenciée les heures comps, les vacances, les charges en personnel (non titulaires) et la ‘compensation’ pour sous-dotation. J’aurais souhaité retrouver les mêmes déclinaisons dans le chapitre 64 pour un meilleur suivi des engagements budgétaires dans les composantes et de leur exécution. **(PS : cette remarque n’est pas sans arrière pensée. Il faut veiller dans les CA des composantes que les crédits pour charges de personnel soient intégralement consacrés au personnel !)**. D. Carassus : “ vous avez là aussi raison, c’est dans la démarche de la sincérité du budget sur laquelle nous travaillons ”.
- plan Licence : je m’interroge sur l’orthodoxie budgétaire qui consiste à affecter une partie du PL à du fonctionnement, sous-couvert de “ Certifications Spécifiques ”, alors qu’il est bien précisé que ces crédits sont pour les PL et le Plan Carrière. A ce sujet JL Gout avait déjà répondu : “ Le devenir des étudiants, leur insertion, leur confort d’étude ... font aussi partie du PL, d’où pas de pb d’affectation ”.

Vote 3 contre CGT, SGEN et SNESUP. Abstention S.Clarimont et P.Heiniger Casteret.